



DECISION MUNICIPALE N°020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE L'AVIS DE CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°006/DC/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 09/09/2024 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TIBATI

Lot 2 : Second Semestre

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marché Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marché Publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;

Vu le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 0204/A/MINMAP/ du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la décision N° 0000001/CAB/MINMAP du 03 janvier 2020 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 255 AVRIL 2022 Relative à l'Application du code Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 005/LC/MINMAPCAB du 26 DEC. 2023 Relative à la mise en œuvre de la catégorisation des entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics dans le cadre de la contractualisation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024

Vu l'Avis de consultation de la Demande de Cotation N°006/DC/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 09/09/2024 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TIBATI, Lot 2 : Second Semestre

DECIDE :

Article 1 Les ETS SAFAA AND MARWAH sont attributaire du Marché relatif à l'avis de consultation de la Demande de Cotation N°006/DC/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 09/09/2024 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TIBATI, Lot 2 : Second Semestre pour un montant de 7 998 984 FCFA et un délai d'exécution de 60 jours.

Article 2 la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

AMPLIATION

- DDMAP
- ARMP/AD ✓
- DDDEPAT
- DDDDEVEL
- CIPM



FAIT à TIBATI, LE **07 OCT 2024**
LE MAIRE (Maître d'Ouvrage)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

P.O BOX 51 TIBATI

**COMMUNIQUE N°21 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE
CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°006/DC/MO/CIPM/C-TIB/2024
DU 09/09/2024 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES
PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE TIBATI**

Lot 2 : Second semestre

Financement : BIP 2024

Le Maire de la Commune de Tibati porte à la connaissance du candidat ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que ses ETS SAFAA AND MARWAH ont été déclaré attributaire du marché relatif à ladite Consultation pour un montant de **7 998 984 (TTC en FCFA)** et un délai de livraison de **60 jours**.

L'Entreprise retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache de Chef Service des Marchés pour la suite de la procédure.

AMPLIATIONS :

- DD/MAP
- DD/EPAT
- DDDDEVEL
- CIPM
- ETS SAFAA AND MARWAH
- AFFICHAGE /ARCHIVES



FAIT à TIBATI, Le 07 OCT 2024

LE MAIRE (Maitre d'Ouvrage)